

N° 2

SPÉCIAL CANTON DE METZ 2

Revivre à METZ

Metz2014.com ↗

MAI 2010 À JUILLET 2010

DE VOUS À MOI

Vous avez été nombreux à saluer l'arrivée de notre journal, petite respiration dans une communication globale compassée, convenue, au garde-à-vous. Depuis deux ans que je suis élu au Conseil Municipal de Metz, j'ai pu me rendre compte du manque d'information dont vous êtes victimes, notamment sur les projets communaux. Combien de Messins connaissent-ils le tracé du futur Mettis, son coût, ses objectifs ? Idem pour les ZAC de l'Amphithéâtre, du Technopole II, de Mercy... Il existe un décalage de plus en plus grand entre les élus et les citoyens. Ce fossé se traduit aujourd'hui par une abstention record lors des dernières élections régionales. Metz détient le niveau record de l'abstention des villes de plus de 100.000 habitants, plus de 6 électeurs messins sur 10 ont décidé de ne pas se rendre aux urnes. C'est un échec de l'action municipale s'agissant de la démocratie participative, laquelle devait permettre de renouer le lien avec la démocratie représentative. Il est vrai que l'autoritarisme du nouveau maire n'a rien à envier à son prédécesseur. De la demande de fermeture du blog Vivr@Metz, en passant par le refus d'une représentation proportionnelle de l'opposition municipale messine pour les délégués à la Communauté d'Agglomération, les exemples qui illustrent son manque de respect à l'égard de la libre expression et de la place de l'opposition sont nombreux.

Notre démocratie ne peut plus fonctionner avec un aussi grand nombre de citoyens qui ne se sentent plus concernés par la « chose publique ». On ne peut pas travailler pour les citoyens sans les citoyens. Peut-on croire encore en la politique quand un candidat s'engage à ne pas augmenter les impôts et, une fois élu, décide de le faire dès les deux premières années ? Alors oui, je comprends que l'électeur messin ne se rende plus aux urnes. Et ce n'est pas le « printemps des citoyens » qui fera le printemps de la démocratie à Metz. Le comportement de nos élus doit être en adéquation avec la vie quotidienne des citoyens. C'est le contrat social de notre démocratie qui est en jeu.

Pour ma part, je suis un élu qui travaille pour vous et qui tient ses engagements. C'est pourquoi, je veux vous dire aujourd'hui qu'avec votre soutien, je continuerai à être cette voix forte qui propose une alternative à la gestion dispendieuse du maire actuel.

J'ajouterai une chose : au moins trois ans de chantier non stop nous attendent pour la réalisation de METTIS, sur un trajet long de plus de 18 kilomètres. Nous ne pouvons que nous souhaiter bon courage et beaucoup de patience...

Emmanuel LEBEAU



Emmanuel LEBEAU
Conseiller municipal de Metz
et Président de l'Association
Metz2014.com

BRÈVE DU CANTON DE METZ 2

Outre Seille :

A quand une signalisation digne de ce nom ?

Ce quartier pittoresque recèle des bijoux exceptionnels peu mis en valeur et donc peu connus de la population, comme les vitraux de Cocteau en l'église Saint Maximin, l'hôtel de Burtaigne Place des Charrons et la Porte des Allemands pour ne citer qu'eux. Avec l'ouverture du Centre Pompidou-Metz, il y a urgence à mettre en place une signalétique qui permettra aux visiteurs de poursuivre leur excursion par la découverte de ces joyaux messins enfermés dans le joli écrin que forme le quartier Outre-Seille.

“Elle était si jolie que je ne l’oublierai jamais”

VOILÀ CE QUE PENSENT LES USAGERS DE LA RUE DES HAUTS PEUPLIERS



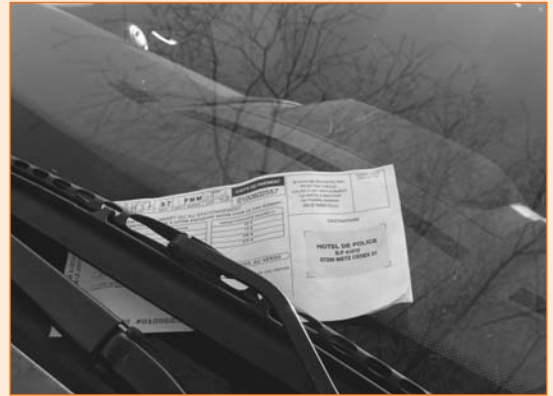
La Ville de Metz abat 365 arbres cette année. Un par jour. Pourquoi les élus Verts de la municipalité restent-ils étrangement silencieux sur ce déboisement alors que la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) se dit « préoccupée et plus que réservée », surtout quant à la nidifica-

tion qui a été très perturbée ? Pourquoi s’en prendre à ces arbres dont la suppression ne répond à aucun des critères requis ? « Si l’on m’avait demandé mon avis, je m’y serais opposé » déclare tout de go un pro de l’arboriculture parlant des érables – déjà abattus – bordant l’avenue Robert Schuman face à la Place de la République. Et que dire de ces 17 érables qui ont été condamnés au seul motif qu’ils n’étaient pas en harmonie avec les platanes de l’autre rive, sans parler des 220 peupliers qui ont disparu à jamais du paysage, en particulier ceux de la rue des Hauts Peupliers à Queuleu (40) et de Magny (130), sous prétexte qu’ils n’étaient pas des essences nobles ? Dommage pour les Messins qui se sont réveillés un triste matin en ne reconnaissant plus tout à fait leur rue.

Dommage aussi que les riverains des principaux secteurs concernés n’aient pas été consultés, ce qui aurait peut-être eu le mérite de tempérer les ardeurs des néo-technocrates à l’origine de ces décisions.



LE STATIONNEMENT À METZ DE PLUS EN PLUS CHER !



Les Messins tiennent à leur voiture. Pas question pour eux de l’immoler sur l’autel de la pollution atmosphérique. Pas question non plus d’interdire aux automobilistes l’accès du centre-ville au risque de le voir péricliter.

Peut-on encore stationner à moindre frais à Metz ? Venir sur son lieu de travail, aller à un rendez-vous, même se garer dans son quartier, faire ses courses ou tout simplement flâner dans les rues du centre-ville, toutes ces démarches quotidiennes sont devenues moins simples, moins naturelles, nettement plus coûteuses.

Le stationnement est devenu trop difficile et trop onéreux. A la suite de l’augmentation, l’année dernière, du tarif horaire des parkings souterrains et aériens (parking Coislin), la municipalité décide cette fois que 554 places gratuites dans les quartiers vont devenir payantes et que les tarifs horaires vont augmenter cette année de 20 %, et de 50 % d’ici à 2014.

C’est un nouveau mauvais coup infligé aux contribuables messins qui se retrouvent dans la peau de « vaches à lait » très pratiques finalement car à portée de « main basse ».

Certes, cette mauvaise décision est accompagnée par la mise en place d’un embryon de stationnement résidentiel. Si dans ce cas, on ne peut que se réjouir de la direction prise, on ne peut que déplorer toutefois le manque de concertation pour la mise en place avec les habitants des quartiers concernés et son coût. En effet, qui mieux que les habitants et les commerçants des quartiers concernés sont en mesure de valider les zones de stationnement résidentiel à mettre en place dans les quartiers ? Hélas, les habitants et les comités de quartier n’ont pas été associés à ces travaux. Par ailleurs, apprendre que le prix du stationnement résidentiel sera de 25 euros par mois à Metz alors que Nantes, Rouen, voire même des villes comme Lyon, Marseille et Paris proposent des tarifs moyens de 15 euros par mois, surprendra sans doute les Messins.

Il faudrait vraiment que la municipalité revienne au monde réel, celui d’un foyer messin qui vit avec un revenu mensuel moyen de 1 500 euros. Que l’on nous dise comment ce foyer peut vivre à Metz avec cette politique ?

METTIS : LE CHANTIER LUMINEUX



Réjouissons nous, la modernisation du service de transport en commun de l'agglomération messine connaît actuellement des développements porteurs d'espoir avec le projet de transport en site propre (TCSP). Il y avait un réel besoin, avec le réseau de

transport détenant le record de la vitesse commerciale la plus faible de France (11 km/heure), et une population d'usagers qui se réduit dans une large mesure au public captif de ceux qui ne possèdent pas de moyens de transport autonomes.

Le projet de modernisation, élaboré lors de la mandature de Jean-Marie Rausch, et ressorti de ses cartons par Dominique Gros sous le nom de baptême de METTIS, avance aujourd'hui à marche forcée. Les étapes de concertation publique se sont achevées, et le commissaire en charge de l'enquête devant conduire à sa déclaration d'utilité publique, n'en n'aura extrait que deux réserves majeures.

La première concerne le parking du supermarché CORA de Borny sur lequel aurait dû déborder les voies du TCSP. Finalement ce ne sera pas le cas dans la version définitive qui sera soumise à l'approbation du préfet.

La deuxième, quant à elle, est relative au tracé du TCSP dans le quartier de la Grange-aux-Bois, et elle n'a pas connu un sort aussi favorable. Qu'en est-il ? Des habitants ont proposé d'aménager le TCSP sur les voies de circulation existantes, lesquelles sont d'un gabarit appréciable. Il y avait deux raisons à cela, conserver le parking de leur centre commercial, lequel est déjà exigu, et préserver l'intégrité du jardin public du quartier plus quelques parcelles individuelles contiguës.

Cette requête, que le commissaire enquêteur avait jugé légitime, a été traitée par le premier magistrat de la ville. Ce dernier a tout bonnement supprimé la branche du TCSP dans le quartier de la Grange-aux-Bois, et ses habitants auront tout le loisir de se rendre à deux kilomètres de là pour prendre le bus sur le parking de dissuasion implanté à la FIM.

Le message est clair et direct, le projet est à prendre ou à laisser, mais il n'y a pas de place pour un avis discordant. Il n'y aurait donc aucune question à se poser, sur le coût réel du projet, sur le plan de circulation proposé, sur les solutions techniques adoptées, ou le bénéfice des usagers. Allez, faisons-le quand même, juste pour rire... jaune.

- 146 millions d'euros HT (valeur 2008), fort bien, mais comment tenir ce budget avec cette somme de travaux de voirie, l'achat des véhicules, la construction du nouveau centre d'exploitation ?
- Un budget de 6 millions d'euros a été inscrit pour moderniser le système de gestion informatisé du réseau, pourquoi cette somme n'apparaît-elle pas dans le financement du projet ?
- A propos, il a aussi été question d'acheter des terrains pour un montant d'11 850 287 euros.
- Souhaitons-nous vraiment essayer les plâtres d'une nouvelle génération de bus hybrides dont la technologie n'est pas encore éprouvée ?
- Quelle nécessité y a-t-il d'installer un système de guidage optique, dont on ne connaît pas la fiabilité, ni le coût de fonctionnement ?
- Quelle sera la vitesse de déplacement moyenne sur l'ensemble du réseau ?
- Quel impact auront les trois ans de travaux non stop sur la vie journalière des messins et des commerces ?

Ces interrogations paraissent légitimes, et les « Gentils Contribuables » que nous sommes veulent des réponses. Ils ont



besoin d'informations précises sur ce projet pharaonique parce qu'ils vont devoir le payer.

QUELQUES CHIFFRES

- ◆ Coût approximatif du Projet Mettis : plus de **200 millions d'euros**
- ◆ Centre Pompidou-Metz : Coût de réalisation **72,5 millions d'euros HT**, coût de fonctionnement annuel entre **10 millions** et **13 millions d'euros** selon la Chambre Régionale des Comptes
- ◆ Coût du Projet du Palais des Congrès : **60 millions d'euros HT** pour une surface de 18.000 m² (soit un coût hallucinant de 3.750 euros le m²). A noter que dans le même temps, Nancy lance aussi un Palais des Congrès pour un budget de 54 millions d'euros
- ◆ Réalisation de la salle de musiques actuelles à Metz Borny : **10,5 millions d'euros TTC** au lieu de 9,25 millions, un premier dérapage de 14 % avant même le premier coup de pioche...

UN POUVOIR D'ACHAT DIMINUÉ DE 250 EUROS POUR LES MÉNAGES MESSINS

Tous les Messins espéraient que le mauvais coup de massue fiscal infligé au contribuable par le Maire n'allait pas se reproduire en 2010. Or, pour la deuxième année consécutive, la municipalité a décidé de voter une augmentation substantielle des impôts locaux et taxes locales. Plus grave, ces nouvelles augmentations viennent s'ajouter à celles déjà votées pour 2009 (en moyenne 11,13 %).

Pourtant, la Ville de Metz dispose aujourd'hui d'une capacité d'autofinancement largement suffisante pour financer le programme d'investissement de 40 millions d'euros. De plus, à ce jour, le montant de la trésorerie placée, qui n'est pas nécessaire au fonctionnement, appelée plus familièrement « Cagnotte », est de 61 345 000 euros. C'est un record en France.

Certes, il y a la non maîtrise des effectifs ; les dépenses du centre Pompidou qui flambent : 700.000 euros dont 400.000 euros récurrents ; mais il y a surtout la flambée, ou le saupoudrage des subventions de fonctionnement aux divers organismes associatifs. Il s'agit d'argent public, ne l'oublions pas. Si la Ville de Metz a besoin de faire face à de nouvelles dépenses de fonctionnement, elle doit absolument privilégier la réaffectation de ses dépenses. Le volume des dépenses doit notamment être limité aux recettes disponibles. Il faut faire évoluer le rythme des dépenses de fonctionnement en fonction du rythme des recettes, hors hausse d'impôt. Des économies sont possibles... L'accroissement du budget de la communication démontre-t-il une bonne gestion ?

C'est pourquoi, face à de telles dérives, j'ai proposé avec le soutien de mon groupe municipal « Metz Demain » un contre-budget pour 2010 (vous pouvez le découvrir sur le site www.metz2014.com). Grâce à des économies de bon sens de l'ordre de 2 millions d'euros tout en augmentant la subvention prévue pour 2010 au Centre d'Action Sociale de 200 000 euros, ce contre-budget permettrait de ne pas augmenter une nouvelle fois la taxe d'habitation et foncière ainsi que la création d'une scandaleuse taxe municipale de 4 % sur l'électricité.

Il est impératif que la municipalité gère plus rigoureusement les deniers publics en faisant des

arbitrages budgétaires plus forts. Par la maîtrise de la dépense publique, on aboutit à la maîtrise de la fiscalité locale. Regardez comment les maires de Luxembourg et de Nancy, ont su réduire leurs dépenses de fonctionnement. Regardez comment le maire de Terville a réussi à sortir sa commune d'un endettement faramineux.

En effet, le niveau de la fiscalité est un des éléments d'attractivité d'une ville. Combien de familles ont renoncé à habiter à Metz en raison du poids énorme des impôts locaux ?

Le contribuable messin se sent trahi par des promesses de campagne et se retrouvera plus pauvre aujourd'hui qu'hier. Ainsi, en deux ans (2009 et 2010), les hausses successives d'impôts locaux et taxes décidées par la Municipalité vont réduire le pouvoir d'achat des ménages messins de 5,7 millions d'euros, soit près de 250 euros par ménage. L'année 2011 ne s'annonce guère mieux. Dominique Gros a d'ores et déjà prévenu les ménages de Metz Métropole d'une hausse d'impôts.

AGENDA

- ◆ Du 1^{er} mai au 31 juillet 2010, Emmanuel Lebeau et son équipe iront à votre rencontre avec un questionnaire pour identifier vos besoins, vos attentes pour améliorer votre quotidien.

L'équipe de Metz2014.com vous fera en septembre des propositions concrètes en fonction des résultats de cette enquête.

- ◆ Visites de quartiers chaque samedi matin par Emmanuel Lebeau et son équipe :

Dates et lieux à retrouver sur le site internet www.metz2014.com



Directeur de la publication : Emmanuel LEBEAU
Comité de rédaction : Emmanuel LEBEAU,
Philippe THÉVENIN
Photos : Edouard TAUZIÈDE
Webmaster : Stéphane TAUZIÈDE
Impression : RCS Metz 515 214 427

N'hésitez pas à contacter Emmanuel LEBEAU

- Sur facebook : <http://www.facebook.com/pages/Metz-France/Metz2014com/>
- Sur la page contact via Metz2014.com
- Sur twitter : <http://twitter.com/metz2014>
- Directement à emmanuel.lebeau@metz2014.com • 03.87.37.24.60